

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Membres présents :

Marc **TOURNABIEN**, maire,
Evelyne **LESIEUR**, Marcel **BOCHET**, Jean-François **THIAFFEY**, Marc **RAVIER**, adjoints
Yves **BOIS**, Bernadette **BUFFAZ**, Denis **CHARVIN**, Corinne **COLLOMBET**, Didier
DABURON, René **DALLA COSTA**, Martine **DELANGRE**, Danielle **GROS**, Franck
LEFEVRE, Marie-José **TRIBAL**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**, Marcel **VIARD**.

Absents excusés :

Josiane **CHOMAZ** (procuration à Marc **TOURNABIEN**)

Secrétaire de séance :

Jean-François **THIAFFEY**

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 juillet 2011

Aucune observation n'a été relevée sur le compte rendu du conseil municipal du 05 juillet 2011. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2. Approbation délibération CCAS

Marcel **BOCHET** présente les comptes rendus de deux réunions du CCAS.

- Compte rendu du 12 juillet 2011
 - Obtention d'heures de ménage pour une personne âgée par le conseil général
 - Avis défavorable pour une subvention à l'association départementale d'aide populaire de Savoie (aucune convention signée avec cette association)
 - Accord pour une aide de 50 € pour un enfant handicapé pour participer à une classe de mer à Sanary
 - Formalisation du colis de Noël pour 250 personnes âgées de plus de 70 ans et choix du fournisseur
 - Information sur le passage à la TNT un dépliant a été distribué avec le bulletin municipal.
 - Compte rendu du 07 septembre 2011
 - Avis favorable à un renouvellement de dossier d'aide sociale (aide compensatrice à tierce personne)
 - Fixation des conditions d'octroi pour bon de chauffage de 60 € pour l'hiver 2011-2012 :
 - ❖ Etre domicilié sur la commune
 - ❖ Etre âgé de 70 ans avec des revenus mensuels inférieurs à 980 € pour une personne seule et 1450 € pour un couple
 - ❖ Ou percevoir l'allocation adulte handicapé
 - ❖ Ou avoir des revenus égaux ou inférieurs au RSA socle
 - Rentrée des classes 2011-2012 :
 - ❖ Ecole Maternelle : 3 classes de 22 élèves
 - ❖ Ecole Élémentaire : 4 classes de 27 élèves
- Soit un effectif total de 174 élèves

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

3. Vente parcelle ZAC Pré de Pâques à la SCI SAMSOM 2

Monsieur le maire présente au conseil la demande de la carrosserie TOCHON d'Aix Les Bains qui désire s'établir en Maurienne. La société souhaite créer dans un premier temps une carrosserie puis dans un second temps un atelier de mécanique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable pour la vente à la SCI SAMSON 2 représentant la société TOCHON du lot 1H sur la PF1 constitué des parcelles cadastrées n° 2568, 2571, 2576, 2590, 2592 2578, 2229, 2595, 2597, 2236, 2598, 2599, 2239, 2601 section C1 au lieu-dit « Grand Champ », d'une superficie totale de 2 920m² au prix de 25€ HT le m² soit 73 000€ HT auxquels s'ajoutent les frais de géomètre d'un montant de 1 149.00€ HT soit un total de 74 149.00€ HT et 88 682.20€ TTC.

4. Achat parcelles monsieur ROSAZ

Monsieur le maire présente au conseil la demande de monsieur Joseph ROSAZ, qui souhaite effectuer la succession de sa mère Marguerite DUFRENEY et propose de vendre à la commune un ensemble de parcelles. Après avoir situé ces parcelles sur le cadastre monsieur le maire indique au conseil que certaines d'entre elles peuvent être intéressantes pour la commune.

Monsieur le maire informe le conseil que le prix de vente proposé par monsieur ROSAZ est de 600€ pour l'ensemble des terrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'acquérir au prix de 600€ les parcelles suivantes : section A n°234 lieudit « Le Solliet », n°651 et 775 lieudit « Grenis », section B n°336 et 351 lieudit « Abéchette », n°422, 447, 480, 481 lieudit « La cote des Avenières », n°674 lieudit « La Bergère », n°845 lieudit « La Serpolière », n°1091, 1119, 1158, lieudit « Plan Champ », n°1265, 1678 lieudit « Villard Clément », n°1403, 1448, lieudit « La Chaudannière », section C n°90 lieudit « Champ pourri », n°1326 lieudit « Les Millerettes » et déclare que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

5. Instauration taxe d'aménagement

Monsieur le maire indique que suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement, une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement (TA) remplaçant la taxe locale d'équipement (TLE) a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Cette taxe, comme actuellement la TLE s'appliquera sur les permis de construire, les déclarations d'urbanisme. Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%,

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans et révisable chaque année.

6. Taxe sur la consommation finale d'électricité

Monsieur le maire expose au conseil que la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) a modifié le régime des taxes communales sur la consommation finale d'électricité.

La taxe actuelle (TLE) était facultative et notre commune ne l'avait pas mise en place. La nouvelle taxe (TCFE) devient obligatoire mais les communes et les départements doivent décider d'un taux compris entre 0 et 8 pour le calcul de cette taxe.

La grande majorité des communes savoyardes (272) ayant concédé leurs réseaux électriques à EDF et qui sont regroupées au sein du SDESS ont adopté un taux de 4.

Monsieur le maire propose d'adopter un taux identique de 4 pour disposer d'une ressource équivalente à celle de ces communes.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

De nombreux conseillers s'expriment et défendent un taux à 0 maintenant la situation actuelle.

Après un long débat, monsieur le maire propose au vote un taux de compromis à 2. Ce taux s'appliquant à un barème de 0.75€/Mwh cela correspondra pour un ménage à une augmentation annuelle d'environ 8€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à la majorité (10 contre 9) le taux de TCFE à 2.

7. CLECT transports collectifs

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la CLECT (la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a finalisé son travail concernant le transfert de compétence « transports collectifs (autre que scolaires) » entre la communauté de communes Cœur de Maurienne et les communes adhérentes. Le maire présente le rapport de la commission et les montants des charges « transports collectifs » pour chaque commune.

Total des charges transférées	Hermillon	Saint Jean de Maurienne	Saint Julien Montdenis	Le Châtel	Villargondran	Montvernier
	4187 €	283 885 €	4701 €	0 €	0 €	0 €

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le transfert de la compétence « transports collectifs » vers la CCCM et précise que les 4701€ seront déduits de la dotation annuelle versée.

Monsieur le maire indique que sur notre commune la CCCM désire :

- améliorer les dessertes en direction de Saint-Jean-de-Maurienne : mardi, mercredi, samedi sans réservation et lundi, jeudi et vendredi avec réservation par téléphone ;
- proposer de nouveaux tickets : 1€ pour 2 heures et 1.5€ pour 4 heures (valable sur toute les communes de la CCCM).
- proposer un abonnement mensuel.
- proposer la gratuité à tous les élèves scolarisés en primaire sur CCCM.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le transfert de compétence « transports collectifs » et le transfert de charges liées.

8. Modification PLU

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun d'envisager une modification du PLU de la commune approuvé le 11 décembre 2007. Il présente une liste non exhaustive des changements à apporter.

Il indique au conseil municipal le déroulement de la procédure.

Il est d'abord nécessaire d'élaborer, avec l'aide d'un bureau d'études, un dossier de modification qui sera notifié au préfet ainsi qu'aux personnes publiques associées. Puis, après désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif compétent, le projet sera soumis à une enquête publique.

Au vu du rapport du commissaire et après d'éventuelles rectifications, la modification du PLU devra être définitivement adoptée par le conseil municipal.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de modification du PLU de la commune de Saint-Julien-Montdenis et autorise monsieur le maire à mandater un cabinet d'études afin d'élaborer le dossier de modification.

9. Marché travaux projet espace sportif culturel

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 31 mai 2011

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

concernant l'approbation du marché de travaux du projet de création d'un espace sportif et culturel pour un montant de 3 039 127.73€ HT (3 634 796.77€ TTC).

Après négociations et après avoir retiré le montant estimatif du lot 10 déclaré infructueux le marché s'élève à 2 811 714.70 € HT (3 362 810.78€ TTC).

Monsieur le maire indique que le lot 10 « sonorisation/faux grill/éclairage scène » déclaré infructueux fait actuellement l'objet d'une redéfinition par le maître d'œuvre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le nouveau montant du marché de travaux.

10. Modification tarifs restaurant scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après avoir consulté 3 sociétés durant l'été les prix des repas pour le restaurant scolaire proposés par le fournisseur le moins disant ont augmenté de 10%.

Monsieur le maire rappelle au conseil que les tarifs de vente des repas ont été fixés par délibérations le 19 décembre 2006 et le 27 février 2007 : **Tarif 0** ; personnel communal et stagiaire (commune/école):2.50€ ; **Tarif 1** ; QF< 549€ : 3.15€ ; **Tarif 2** ; QF de 549€ à 701.99€ : 4.00€ ; **Tarif 3** ; QF égal ou> 702€ : 5.00€ ; **Tarif 4** ; élèves provenant des communes extérieures et personnel de l'éducation nationale : 9.00€

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de **fixer** à compter du 1^{er} octobre 2011 les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

Tarif 0 ; personnel communal et stagiaire (commune/école): **2.80€**

Tarif 1 ; QF< 549€ : **3.50€**

Tarif 2 ; QF de 549€ à 701.99€ : **4.40€**

Tarif 3 ; QF égal ou> 702€ : **5.50€**

Tarif 4 ; élèves provenant des communes extérieures et personnel de l'éducation nationale : **9.90€**

11. Décisions modificatives

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires pour le budget principal de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

2111-147: +1 400 euros (merlon Villardclément)

2313-152: +2 600 euros (rue du Bourg)

2313-511 : +1 300 euros (vitrage école élémentaire)

101-2188: +600 euros (mobilier école élémentaire)

2313-500: -5 900 euros (toiture mairie)

12. Création poste adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et suppression poste adjoint administratif de 1^{ère} classe temps non complet

Suite au départ du responsable du service technique, monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de réorganiser ce service. Il propose d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif de 1^{ère} classe en charge du secrétariat du service technique et de l'urbanisme et ainsi de créer un poste à temps complet. De plus l'agent de maîtrise principal partagera son temps de travail entre le terrain et les bureaux de la mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification de temps de travail.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

13. Création poste adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et suppression poste adjoint administratif de 2^{ème} classe temps complet

Monsieur le maire informe le conseil que le poste d'assistant à la secrétaire générale est actuellement pourvu par un adjoint administratif de 2^{ème} classe. Ce dernier ayant réussi l'examen interne d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, il semble opportun de créer le poste correspondant plus en adéquation avec les tâches qu'il effectue actuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de ce nouveau poste et la suppression de l'ancien.

14 Suppression 2 postes d'adjoint technique de 1^{er} classe

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal ses délibérations du 15 novembre 2010 et du 31 mai 2011 créant chacune un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à des avancements de grade. Monsieur le maire indique que les deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe occupés auparavant par les agents promus sont aujourd'hui non pourvus. L'organisation du service ne nécessite pas de nouvelles embauches, monsieur le maire propose donc de supprimer ces emplois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

15 Recrutement agents non titulaires saisonniers ou occasionnels

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, le conseil municipal autorise monsieur le maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires à titre saisonnier ou occasionnel pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois pour un agent saisonnier et 3 mois maximum renouvelable une fois exceptionnellement pour un agent occasionnel.

Monsieur le maire indique qu'un recrutement d'un saisonnier polyvalent (électricien ayant un permis poids lourd) pour la période d'hiver est en cours et qu'à ce jour une seule candidature a été reçue en mairie.

16 Comptes-rendus réunions

La commission culture et communication s'est réunie le 06 septembre 2011, les points suivants ont été abordés :

- calendrier des manifestations pour le dernier trimestre 2011,
- renouvellement du dépliant présentant le plan de la commune,
- suppression de la cérémonie des vœux 2012 (due à la réhabilitation du gymnase),
- mise en route du bulletin n°26,
- état des lieux des panneaux d'affichage.

17 Questions diverses

- Monsieur le maire propose d'acquérir pour le musée des Ardoisiers un téléviseur-lecteur de DVD, l'ancien fonctionnant mal.

- Un membre du conseil informe que des travaux ont été réalisés sur la voie publique de la Riondaz par un particulier. L'adjoint aux travaux ira constater.

- Monsieur Jean-François THIAFFEY remercie toutes les associations et les bénévoles ayant participé à l'organisation de la fête patronale ainsi que les services techniques. Le trail de la Croix des Têtes pour sa 1^{ère} édition a été une réussite, 85 coureurs ont participé à cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23 heures.

Le maire,
MARC TOURNABIEN.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LESIEUR Evelyne,

RAVIER Marc,

BOCHET Marcel,

THIAFFEY Jean-François,

CHOMAZ Josiane,

BOIS Yves,

BUFFAZ Bernadette,

CHARVIN Denis,

COLLOMBET Corinne,

DABURON Didier,

DALLA COSTA René,

DELANGRE Martine,

GROS Danielle,

LEFEVRE Franck,

TRIBAL Marie-José,

VALENZANO Martine,

VARESANO José,

VIARD Marcel,